

**CIRCONSCRIPTION
de
FONTENAY-LE-COMTE**

Année scolaire : 2023/2024

COMPTE RENDU du

CONSEIL D'ECOLE : 1 2 3

COMMUNE : **Chaillé-les-Marais**

Date : **09/11/2023**

ECOLE (s) : **école primaire publique**

Durée : **2h20**

PARTICIPANTS (NOM et Qualité) :

- M. JOLY, directeur de l'école
- Mme AUTIN, enseignante
- Mme HERBRETEAU, enseignante
- Mme CHADET, enseignante
- Mme BLUTEAU, enseignante
- Mme GIRARD-DESPROLET, enseignante
- Mme MONCOMBLE, conseillère pédagogique
- M. MÉTAIS, maire de la commune
- Mme GAUTRONNEAU, DDEN
- Mme GOSSELIN, ATSEM
- Mme ALLENTIN, représentante des parents d'élève
- Mme PENINO, représentante des parents d'élève
- Mme MEYER, représentante des parents d'élève
- Mme LIGONNIÈRE, représentante des parents d'élève
- Mme GIMENEZ, enseignante
- Mme GAUTER, enseignante
- Mme DESHAYES, enseignante
- Mme BISCAUT, enseignante
- Mme BABIN, enseignante
- Mme THEZE, enseignante
- Mme BLANCHET, enseignante spécialisée du RASED
- Mme DORMOY, adjointe enfance-jeunesse
- Mme JOUNIAUX PAYRAUD, représentante des parents d'élève
- Mme CATINAUD, représentante des parents d'élève
- Mme AITSIALLI, représentante des parents d'élève

ABSENTS EXCUSES (NOM et Qualité) :

- Mme BOURNOVILLE, inspectrice départementale de l'éducation nationale de la circonscription de Fontenay-le-Comte
- Mme MICAULT, enseignante
- Mme GILBERT, enseignante
- Mme CHAMAS, psychologue scolaire du RASED
- Mme HAMDI, enseignante
- M. LEJEUNE, enseignant

Président de séance : Johann JOLY

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 20h30

Ordre du jour :

- Adoption des Procès-Verbaux des précédents conseils d'école ;
- Règlement intérieur du conseil d'école ;
- Présentation générale de l'école ;
- Présentation du projet « pHARe » ;
- Présentation et adoption du règlement intérieur de l'école ;
- Présentation du projet d'école et de ses déclinaisons pour cette année ;
- Plan de continuité pédagogique ;
- Point sur la sécurité ;
- Questions diverses.

Relevé de conclusions

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. Joly précise que la présence de toutes et tous n'est obligatoire que durant les deux heures qui suivent le début de la réunion.

Avant d'entamer l'ordre du jour, il est décidé d'adopter le mode de vote en début de chaque conseil d'école pour lequel il est attendu de voter une ou des décision(s). Lors de ce conseil d'école, nous devons adopter le nouveau règlement intérieur de l'école. Il est convenu de voter à main levée.

M. Joly organise un tour de table pour faciliter l'identification de chacun des membres.

Il annonce également que, désormais, les points de l'ordre du jour, seront traités successivement par différents enseignants de l'école.

- Adoption du Procès-Verbal du précédent conseil d'école :

Les présents adoptent à l'unanimité le Procès-Verbal du conseil d'école du 20 juin 2023.

-Présentation générale de l'école :

Mme Herbreteau fait le point sur la situation générale de l'école.

- Notre école comporte actuellement :
 - a. 9 TPS : Mme Ingrid Deshayes, assistée de Mme Aurélie Gosselin dans le cadre du dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans ;
 - b. 24 PS/MS (19+5) : Mmes Armelle Babin et Louise Bluteau, assistées de Mme Élisabeth Drapeau ;
 - c. 24 MS/GS (18+6) : Mme Pascaline Gimenez et M. Pierre Lejeune, assistés de Mme Linda Marchese, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - d. 14 GS : Mmes Émilie Hamdi et Louise Bluteau, dans le cadre des GS dédoublés ;
 - e. 15 CP-A : Mme Gladys Herbreteau, dans le cadre des CP dédoublés ;
 - f. 13 CP/CE1 (7+6) : Mme Virginie Autin, dans le cadre des CP et CE1 dédoublés ;
 - g. 14 CE1 : Mme Delphine Micault et M. Johann Joly, dans le cadre des CE1 dédoublés ;
 - h. 18 CE2 : Mme Nathalie Biscaut ;
 - i. 16 CE2/CM1 (10+6) : Mme Julie Girard-Desprolet ;
 - j. 21 CM1 : Mmes Solen Theze et Nadège Gauter ;
 - k. 19 CM2 : Mme Gladys Chadet.
- Ceci représente un total de 187 élèves, soit 5 de plus que l'an passé à la même époque (71 élèves en maternelle + 116 en élémentaire).
- Les prévisions pour la rentrée prochaine seront donc les suivantes, sous réserve de départs, arrivées et orientations :
 - a. En élémentaire : 20 CP, 22 CE1, 20 CE2, 28 CM1 et 27 CM2, soit un total de 117 élèves, soit 1 de plus que cette année ;
 - b. En maternelle, les projections sont plus compliquées, les futurs élèves de TPS n'étant pas encore inscrits pour la rentrée prochaine. Nous avons fait une projection pour 21 TPS, en lien avec le registre des naissances de la commune. Ensuite, les effectifs étant comptabilisés séparément, nous avons estimé les prévisions suivantes à 15 PS (9 actuels + 6 liés au registre des naissances), 19 MS et 23 GS pour un total de 68 élèves, soit 10 de plus que l'an passé lors des mêmes opérations de prévision.

Mme Dormoy précise que l'école de Chaillé est la seule à avoir connu une augmentation du nombre d'élèves dans le secteur du RASED (Réseau d'aide) dont nous dépendons.

Outre deux nouveaux enseignants dans l'équipe éducative, s'ajoutera sans doute l'engagement de deux jeunes en service civique, qui accompagneront les enseignants et les élèves au quotidien jusqu'à la fin de l'année scolaire, à partir du 1er décembre. Il est possible qu'un 3ème poste soit créé et dont les fonctions seraient consacrées au harcèlement scolaire plus spécifiquement. Des contacts ont été pris avec la mission locale de Luçon à ce sujet cet après-midi.

L'école accueille également 4 personnels AESH dont 3 à temps complets, pour assister des élèves en situation de handicap, Mmes Virginie Cavayé, Françoise Hébert et Élisabeth Ducept, déjà à l'école l'an passé, ainsi que Mme Aurélie Poupelard, nouvellement nommée.

Enfin, l'école dispose toujours de 3 ATSEM, la municipalité ayant refusé l'engagement d'une ATSEM supplémentaire à ½ temps, « pour des raisons économiques », et ce « pendant les 3 années à venir ».

- Mme Deshayes, en tant que mandataire de la coopérative scolaire, fait le point sur la situation financière de la coopérative scolaire OCCE : le bénéfice des photos de l'an passé était de 1508,23 € (moins que d'habitude car le prestataire avait augmenté ses tarifs, ce que nous n'avons pas répercuté sur les sommes demandées aux familles). 8296,10 € sont en banque actuellement. Les frais de l'OCCE sont tout juste couverts suite à la participation volontaire des familles à ce jour.
- D'autre part, 250 € ont été alloués par la Mairie pour les collations des enfants de maternelle, ce pour quoi Mme DESHAYES remercie la municipalité. M. Joly indique que le prestataire photos sera différent cette année.
- Comme annoncé précédemment, il ne sera pas présenté de liste des travaux en conseil d'école, cette présentation ne semblant plus utile aux représentants de la municipalité comme aux personnels de l'école, ce qui devrait permettre de consacrer plus de temps à l'étude des questions diverses. Seuls les travaux ou problématiques matérielles importants seront désormais évoqués.
- Mme Herbreteau souhaite simplement évoquer les problèmes récurrents d'infiltration d'eau, dans les classes préfabriquées, le hall de l'école élémentaire et les classes de GS et CM2, en cas de crue importante.
- Au-delà de ces points, il semble important à l'équipe enseignante de remercier la commune pour les travaux déjà effectués depuis la rentrée.

-Présentation du programme pHARe (Programme de lutte contre le HARcèlement à l'école) :

• M. Joly contextualise ce point de l'ordre du jour, avant de confier la parole à Mme Moncomble, conseillère pédagogique de la circonscription et Mme Blanchet, enseignante spécialisée du RASED, venues présenter le dispositif de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, à la communauté éducative : à la demande de l'équipe, des éléments ont été présentés lors d'un Conseil des Maîtres pour favoriser le bien-être des élèves à l'école, point qui importe particulièrement à l'équipe enseignante de Chaillé. Le programme interministériel a débuté il y a environ 2 ans, et s'étend de l'école au lycée. Concernant les écoles, 10h00 sont dévolues, chaque année et dans chaque classe, au travail sur les compétences psychosociales. Dans le 1er degré, on va parler de prévention et d'intimidation et non pas de harcèlement au sens propre, car c'est un mot qui génère beaucoup d'inquiétudes et d'anxiété au sein de la Société en général. La 1ère entrée à l'école est indirecte et transversale : on apprend aux enfants à mettre des mots sur les conflits rencontrés avec les autres, dès la PS. Malgré tout, il peut y avoir des moments où l'équipe relève des situations d'intimidation qui interpellent plus fortement. Dans ce cas, il y a une obligation de se rapprocher de l'équipe ressource (équipe pHARe) à l'échelle de la circonscription : à Fontenay-Le-Comte, les membres de l'équipe sont des personnels polyvalents :

- Mme Moncomble, conseillère pédagogique ;
- Mme Blanchet, enseignante spécialisée du RASED ;
- M. Blondel, psychologue scolaire du RASED ;
- M. Nivet, conseiller pédagogique ;
- Mme Logeais, référente « climat scolaire ».

• L'équipe enseignante peut solliciter cette équipe pour accompagner la résolution des situations problématiques. C'est la méthode de préoccupation partagée. Elle nécessite l'intervention de l'équipe ressource dans l'école : on recueille la parole d'un élève qui subit une situation d'intimidation. L'un des 5 membres s'entretient individuellement avec cet élève, après avoir pris contact avec sa famille. En amont, Mme Moncomble (ou un autre membre de l'équipe pHARe) peut intervenir au sein des classes sur la thématique de l'intimidation. Cet élève est désigné comme étant l'élève-cible. L'intérêt est d'agir en complémentarité de l'action de l'équipe enseignante pour aider l'élève à sortir de la situation vécue. Un autre membre de l'équipe pourra ensuite s'entretenir avec un ou plusieurs autres élèves, afin d'essayer de trouver des solutions pour aider l'enfant-cible : « as-tu remarqué quelque chose ? » Souvent il(s) a ont remarqué des choses. « As-tu des propositions pour aider cet élève ? » En général ils proposent des solutions, il faut alors les encourager et les féliciter, et les engager à trouver d'autres propositions ou solutions.

• L'élève-cible est revu par la suite : on le questionne pour savoir s'il a pu remarquer des changements, s'il a pu observer que les autres se préoccupent davantage de lui. Si cela ne suffit pas, une équipe éducative est alors constituée afin de croiser les regards sur la situation vécue. Il est parfois difficile d'entendre que les parents ne sont pas sollicités pour donner leur autorisation à la tenue de ce type d'entretiens, cependant l'objectif est d'employer une méthode « non blâmante » et éducative. Mme Blanchet ajoute en ce sens qu'il y a une nécessité de dynamisme et de rapidité d'action à mettre en œuvre, qui explique cette absence de demande d'autorisation au dialogue avec un enfant, qu'il soit élève intimidé, élève intimidateur ou élève ayant des capacités de vivre-ensemble développées et qui permettent d'apporter de réelles solutions.

• L'assemblée est sollicitée pour évoquer des questions éventuelles :

- Mme Jouniaux-Payraud, en tant que RPE : « Comment avez-vous conscience de l'existence de situations difficiles ? » Mme Moncomble indique que c'est l'équipe enseignante en 1er lieu qui va prendre conscience de l'existence d'une situation particulière. La question sera évoquée en Conseil des maîtres, dans un délai aussi court que possible, tout en laissant passer un délai mettant à distance l'affect éventuel de la situation. L'équipe pHARe essaie ensuite d'intervenir dans un délai de 48h00.

- Mme Allentin (RPE) : « Les parents sont-ils tenus informés de l'existence de la situation ? » Seuls les parents de l'enfant-cible sont informés de la situation et peuvent être en lien avec l'équipe ressource afin de suivre la situation concernant leur enfant.

• Mme Dormoy (adjointe enfance-jeunesse) : « L'équipe du périscolaire est incluse dans le processus pHARe, comment peut-elle s'emparer d'une situation et éventuellement solliciter l'équipe ressource ? » Une concertation entre l'équipe enseignante et l'équipe du périscolaire peut être organisée, mais ce n'est pas l'Éducation Nationale qui est concernée par la formation des personnels du périscolaire. L'équipe ressource est donc sollicitée par les équipes enseignantes et non celles du périscolaire. Il existe cependant une grille de signaux faibles qui peut être facilement partagée avec l'équipe périscolaire afin de mettre en avant des éléments saillants et pouvant alerter sur l'existence d'une situation d'intimidation.

• M. Joly indique la complexité de certaines situations qui, parfois, concernent l'ensemble des acteurs (école, périscolaire, éducateurs sportifs...) et où les moyens d'intervention ne sont pas toujours mutualisés. M. le Maire le rejoint sur ce point. Les municipalités sont en charge des mêmes enfants que ceux pris en charge par l'école, mais sur des temps parfois plus complexes en termes de gestion de comportements.

• M. Joly indique qu'une enquête anonymée sera complétée vendredi 10 novembre par les élèves volontaires, du CE2 au CM2, à ce sujet, à l'initiative du Ministère de l'Éducation Nationale. L'équipe analysera les résultats et à la suite de cela, elle donnera lieu à une restitution pour l'ensemble des familles. Cette restitution sera collective auprès de toutes les familles, et pas seulement celles des élèves concernés par le questionnaire. Nous demanderons à nouveau l'accompagnement de Mmes Moncomble et Blanchet, afin que le temps d'échange puisse être élargi à l'ensemble des familles et non pas seulement aux membres du Conseil d'école. Cela sera un indicateur permettant d'apprécier la qualité de vie et du bien-être à l'école.

• D'autre part, un courrier d'information à destination des familles sera distribué le jeudi 16 novembre, afin de les informer sur le dispositif et ce que prévoit son fonctionnement.

-Présentation et adoption du règlement intérieur de l'école :

• Mme Biscuit précise que le règlement est identique à celui de l'an passé, seules les deux lignes consacrées au protocole Covid ayant été supprimées, celui-ci n'étant plus d'actualité. Mme Biscuit attire l'attention des membres du conseil d'école sur l'importance du paragraphe concernant l'assurance scolaire qui a été formulé différemment par rapport à l'an passé : « Il est cependant vivement conseillé aux familles d'assurer leur enfant avec une assurance « responsabilité civile » et « individuelle accidents ». En effet, en cas d'accident n'impliquant pas d'autres élèves, au sein de l'école, l'élève n'est pas couvert s'il ne dispose pas d'une assurance « individuelle accidents ».

- Mme Biscuit contextualise un certain nombre de points du règlement présenté, notamment en ce qui concerne les relations école-familles : s'il se passe quoi que ce soit, avant de contacter M. Joly sur le numéro d'urgence, parfois à des heures tardives, il faut impérativement prendre contact avec l'enseignant de la classe, sans s'arrêter aux dires des enfants.
- L'équipe enseignante apporte un éclairage au sujet du règlement du périscolaire concernant le temps réservé aux devoirs : certaines familles ne regardent pas l'agenda de leur enfant car il a participé à ce temps ; cependant, les élèves sont en autonomie, et les devoirs ne sont pas vérifiés par les agents du périscolaire, cela ne faisant pas partie de leurs attributions. Il revient aux familles de s'emparer de la bonne compréhension et de la réalisation des devoirs par leur enfant.
- Une précision est apportée au sujet de la durée moyenne des devoirs en classe de CM1-CM2 : Mme Chadet précise que les devoirs sont donnés une semaine à l'avance, afin que les élèves, qui plus est futurs collégiens, puissent s'organiser au mieux. A titre indicatif, la durée moyenne des devoirs ne devrait pas excéder 30 à 40 minutes. L'équipe enseignante reste bien entendu à la disposition des parents afin d'évoquer toute difficulté d'organisation ou de réalisation des devoirs.
- Mme Dormoy rappelle l'importance, en cas d'absence, de prévenir à la fois l'école et le périscolaire si l'enfant absent est concerné par ce dernier, afin de ne pas mettre en difficulté l'organisation des services. Les représentants de parents d'élèves se proposent de renouveler la communication auprès des familles concernant la procédure à suivre en cas d'absence.
- Après ces échanges, le nouveau règlement intérieur de l'école pour l'année scolaire 2023/2024 est adopté à l'unanimité. Ce règlement intérieur sera intégralement distribué aux familles qui devront signer un « papillon » prouvant qu'ils en ont pris connaissance.

-Présentation du projet d'école et de ses déclinaisons pour cette année :

- Mme Bluteau présente le projet d'école 2022/2026, ainsi que ses axes et quelques exemples d'actions envisagées. Ils reprennent les axes du précédent projet, la réalisation des actions de ce dernier ayant été fortement impactée par la crise sanitaire.

☐ Axes et objectifs du projet d'école 2022/2026 :

Axe 1 : Enrichir le climat scolaire

- Redéfinir les stratégies d'équipe.
 - Améliorer les relations aux familles en les accompagnant dans leur rôle de parents d'élève.
 - Améliorer le climat scolaire au sein de chaque classe en favorisant le développement d'une aptitude à vivre ensemble.
- => Il s'agira, notamment, de mettre en place le programme pHARe, destiné à lutter contre le harcèlement, prévenir les situations de harcèlement et sensibiliser la communauté éducative à ses problématiques.

Axe 2 : Développement d'un usage réfléchi des outils numériques

- Maîtriser l'outil numérique.
 - Appréhender la programmation, le codage.
 - Comprendre les risques (santé, exposition de la vie privée...) liés à l'usage du numérique.
 - Interroger l'utilisation du numérique en guise de plus-value pour les enseignements.
- => Il s'agira, notamment, d'appréhender les utilisations d'e-primo, dans les classes et au niveau de l'école, en s'assurant de la plus-value apportée par les outils mis à disposition de cet Environnement Numérique de Travail (ENT), que la municipalité a financé pour 4 ans, ce pour quoi nous la remercions à nouveau chaleureusement.

Axe 3 : Développer l'ouverture artistique et culturelle pour tous les élèves

- Mettre en place le Projet d'Éducation Artistique et Culturelle en cycle 2 et cycle 3.
 - Confronter les élèves de cycle 1 à une première éducation artistique et culturelle.
- => Les élèves de cycle 3 participeront à un temps fort tout au long de l'année, sur la thématique de l'Histoire, grâce, notamment, à l'investissement des membres de l'Association des Parents d'Élèves (APE) et de la municipalité. Mme Chadet prend la parole afin de repréciser le déroulement du temps fort : « Aujourd'hui, les élèves ont participé à une sortie sur le thème de la Préhistoire au Cairn. Chaque sortie suivra une des grandes périodes de l'Histoire tout au long de l'année. Une exposition sera organisée en fin d'année. Les élèves bénéficieront de l'intervention des « Arts florissants » afin de découvrir les danses et musiques au temps de Louis XIII ».

Au titre de ce nouveau projet d'école, l'équipe enseignante a formulé, des demandes de formation à l'Éducation Nationale sur les questions du numérique et du programme pHARe. Cette demande est actuellement à l'étude.

Accompagnent également ce projet d'école, une déclinaison de la priorité ministérielle au sujet de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) ainsi que le plan de continuité pédagogique de l'école.

-Plan de continuité pédagogique :

Mme Gauter présente les différents axes de ce plan de continuité pédagogique, adossé au projet d'école, et son rôle dans la cadre d'une éventuelle crise sanitaire.

-Point sur la sécurité :

Mme Gimenez fait un point sur la sécurité à l'école.

- Des exercices incendie ont été exécutés en maternelle et en élémentaire au cours du premier trimestre. De nouveaux exercices seront réalisés à la rentrée des vacances d'hiver.
- D'autre part, le PPMS de l'école a été mis à jour. A ce titre, la sécurisation de l'accès aux locaux de l'école élémentaire durant le temps périscolaire, continue de poser problème. M. le Maire indique qu'une caméra sera installée à la porte d'entrée du périscolaire, à défaut de pouvoir trouver une solution viable au niveau du portail d'entrée pour le moment.

- Le PPMS "attentat-intrusion" a fait l'objet d'un premier exercice, comme exigé par le ministère de l'Éducation Nationale, en maternelle. L'école élémentaire réalisera le sien le lundi 27 novembre, en raison de contraintes de calendrier. A l'avenir, nous devons également effectuer un exercice d'évacuation d'urgence et un nouvel exercice « attentat-intrusion ».
- Enfin, M. Schaub, responsable « sécurité » pour l'inspection académique visitera l'école le lundi 20 novembre pour réaliser un diagnostic de sécurité, en compagnie de la gendarmerie.

-Questions diverses :

M. Joly présente les questions diverses transmises par les représentants des parents d'élèves.

Les représentants des parents d'élèves ont tenu, lors de la transmission des questions diverses, à remercier le corps enseignant pour la belle rentrée offerte à leurs enfants, ravis de franchir les portes de l'école une fois de plus. Ils le remercient également pour tous les nouveaux projets de classe débutés et à venir cette année.

Questions à destination de l'équipe enseignante :

- Sorties scolaires : *Les chauffeurs de bus demandent, que lors des sorties scolaires, l'école veuille à préciser si la sortie concerne l'élémentaire ou la maternelle, afin de se garer pour faire monter les enfants en toute sécurité (problème survenu sur ce début d'année scolaire).*

M. Joly indique que ce sera désormais précisé aux transporteurs lors de l'établissement des devis.

Questions à destination de la municipalité :

- Point circulation/stationnement : *Plusieurs parents remontent une inquiétude quant à la circulation et le stationnement « sauvage » aux heures d'entrées/sorties d'école, ainsi que la vitesse de circulation de certaines voitures et remontées en sens inverse de la rue Jules Ferry à plusieurs reprises depuis la rentrée. Quelle solution est envisageable ?*

M. le Maire propose que le policier municipal fasse de la prévention mais aussi de la verbalisation. M. le Maire est lui-même intervenu auprès d'une maman. Il est vrai qu'il y a peu de places de stationnement pour le moment, et ce sera encore le cas durant quelques mois. Il est proposé que le parking « du haut » soit réservé au personnel de l'école, mais il est relevé qu'il faudrait prévoir de l'éclairage et un sol plus adapté.

- Point intempéries : *une remarque est faite pour savoir si un abri est envisagé pour l'attente des parents avec enfants en bas âges et en poussettes en cas de pluie à la sortie de l'école.*

M. le Maire prend note mais n'a pas de solutions à proposer dans l'immédiat. Un auvent en maternelle permettrait éventuellement de laisser les parapluies à l'extérieur afin d'éviter d'inonder l'entrée.

- Espaces de l'école : *Est-il prévu de remettre des jeux dans « le petit jardin » ?*

Mme Dormoy indique que les jeux appartenaient à la Communauté de Communes. Au vu des futurs travaux, l'installation de nouveaux jeux a été reportée à la fin de la 1ère tranche des travaux du nouveau groupe scolaire.

- Groupe scolaire : *Les parents remontent des questionnements sur l'avancée du projet de groupe scolaire : où en est le projet ? Ils s'inquiètent des futures conditions d'apprentissage des enfants durant les travaux (nuisance sonore, praticité, poussière).*

M. le maire indique qu'une réunion est prévue le jeudi 14 décembre à 18h00 à ce sujet, en présence des élus, des représentants de parents (RPE) et des membres de l'Association des parents d'élèves (APE). M. le Maire indique qu'il détaillera l'avancée du dossier lors de ce rassemblement. L'avant-projet y sera présenté, et l'ensemble des usagers concernés sera sollicité par la suite, afin de pouvoir élaborer le projet définitif. M. le Maire indique que plusieurs possibilités sont à l'étude, mais que rien n'est arrêté à ce jour. Il semble seulement certain pour le moment que les bâtiments de la Mairie, ainsi que la Poste et le logement attenants seront vides et pourront éventuellement être utilisés durant les travaux.

- Péri-scolaire :

1 : Les journées sont longues pour les enfants, ils ont besoin d'évacuer le trop plein d'énergie. Un temps périscolaire en extérieur serait-il envisageable ?

Mme Dormoy indique qu'au niveau de l'organisation, un périscolaire à l'extérieur nécessiterait du personnel supplémentaire, ce qui n'est pas possible pour le moment. Mme Pizon n'est pas du tout opposée à l'organisation d'un temps d'activité en extérieur mais cela remet en question le Projet Éducatif Territorial (PEDT).

2 : Plusieurs remontées sont faites de goûters jugés trop légers et les enfants rentrent en ayant faim. Un complément ou goûter plus copieux serait-il envisageable ? Si la mairie ne peut le fournir, un complément par les parents serait-il accepté ?

Mme Dormoy précise que tous les menus et goûters sont supervisés par une diététicienne sur des périodes de 6 semaines. Elle n'a pas évoqué de problématique quant aux collations proposées. Il est rappelé qu'une collation n'est pas un repas ; le système restera donc inchangé. Les goûters apportés en supplément par la famille ne seront pas autorisés par souci d'équité entre l'ensemble des enfants.

3 : Plusieurs remontées de problèmes de partage à la cantine font état, qu'avec le service en autonomie des enfants dans les plats ou pour le pain, certains se retrouvent avec des quantités insuffisantes dans leurs assiettes. Comment y remédier ?

Effectivement, il a été observé que certains enfants se servaient beaucoup. Mme Dormoy indique que le système de service autonome sera poursuivi car c'est également un temps d'apprentissage éducatif. Il y aura néanmoins une vigilance renforcée de la part du personnel présent, afin de remédier au mieux à la problématique de partage équitable et de s'assurer qu'aucun enfant ne soit lésé.

M. le Maire remercie M. Joly et l'équipe enseignante d'avoir organisé ce Conseil d'école dans des conditions optimales d'échanges constructifs.

Points posant problème :

- Conditions d'apprentissage des élèves durant les travaux du futur groupe scolaire.
- Conditions de stationnement et de circulation à la sortie et à l'entrée des élèves.

Signatures :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher. It appears to be a single name or set of initials.